

8 may

n 126

H 2

En l'an mil six cent quarante et cinq le Lundy premier  
 du mois de may apres midy a l'abbaye de  
 Jaurillat par devant le notaire soussigné  
 On a fait lecture par sonneur Jean Crozader  
 marchand marchandier fier a son frere d'abbaye  
 de parffé par le dit frere d'abbaye  
 Et Claude D'ingy fier apres eussé  
 marchand marchandier du village de  
 Baldisse par le dit frere d'abbaye  
 Et Agnelle pasteur de l'abbaye de  
 Volonté de son association par sonneur  
 par une partie au Traicte de l'abbaye de  
 Commune que l'on pretend faire de  
 Commune de l'abbaye de l'abbaye de  
 aux prouvent de Chalosse Maubay  
 Et Condomme ou l'abbaye de l'abbaye  
 baillie. Et par ce que tout le  
 Cabal de marchandier ou pasteur  
 de l'abbaye de l'abbaye de l'abbaye de  
 de l'abbaye de l'abbaye de l'abbaye de  
 a l'abbaye de l'abbaye de l'abbaye de  
 marchandier a son frere d'abbaye  
 apasteur au dit Crozader Et de  
 Il promet Justifier aux freres de  
 que par l'abbaye de l'abbaye de l'abbaye de

Arrogemere



